

Ce Congrès consistera en deux séances d'étude privées, sans aucune pompe, ni éclat extérieurs. Chaque délégué y exposera les besoins, les difficultés, etc., du groupe dont il sera le représentant et indiquera en quoi, nous de la province de Québec, pourrions venir en aide à ce groupe particulier. De ces exposés francs et clairs et de l'enquête qui aura précédé notre Congrès, enquête dont vous voudrez bien trouver le questionnaire ci-joint, nous espérons retirer une notion claire de la situation de tous les groupes de langue française en dehors de la province de Québec. Nous espérons également, par notre Congrès, resserrer et fortifier les liens qui existent entre ces divers groupes et nous, de façon que, ayant des communications constantes avec eux et connaissant parfaitement leurs besoins, nous puissions leur accorder, en temps opportun, le secours dont ils auront besoin pour défendre contre toutes les attaques, nos communes traditions.

Dans l'espérance que le groupe de votre région pourra se faire représenter au Congrès d'action française des 23 et 24 juin prochain, nous avons l'honneur d'être,

Vos bien cordialement dévoués,

Le Secrétaire-Général,

J.-B. LAGACÉ.

Le Président-Général,

VICTOR MORIN.

ENQUÊTE SUR LA SITUATION DU FRANÇAIS EN DEHORS DU QUÉBEC.

- Province ou Etat? (1).....
- Population totale au dernier recensement ?.....
- Population canadienne-française à la même date ?.....
- Autre population de langue française à la même époque ?
- Quelle est la proportion de la population française catholique dans la population catholique totale ?.....
- Le mouvement de la population depuis le dernier recensement a-t-il été favorable ou défavorable à l'influence : (a) française.....
- (b) catholique.....
- A peu près dans quelle mesure? (a)..... (b).....
- La situation des nôtres est-elle favorable au point de vue du groupement, ou sont-ils dispersés au milieu des éléments étrangers ?.....
- Leur organisation paroissiale et scolaire est-elle complète ou laisse-t-elle à désirer ?.....
- Ont-ils un clergé de leur race ?.....

(1) Si l'enquêteur donne des renseignements en prenant pour base un autre territoire que la province ou l'Etat, il est prié de bien spécifier quel territoire couvre son enquête.